|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 074 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

SOMMAIRE

[1 *Points principaux* 2](#_Toc169619320)

[2 *Investigations* 2](#_Toc169619321)

[3 *Opérations* 2](#_Toc169619322)

[4 Département juridique 2](#_Toc169619323)

[5 *Communication* 4](#_Toc169619324)

[*6* *Relations extérieures* 5](#_Toc169619325)

[*7* *Conclusion* 5](#_Toc169619326)

**Rapport Mensuel JUILLET 2024**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

* La renforcement du Trust building ;
* 10 trafiquants d’ivoire ont été condamnés, lors du jugement de 4 affaires ;
* Les représentant de la fondation LCAOF qui finance les activités de CJ, se sont rendus au Gabon pour visiter le projet.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 24 |
| Investigations ayant mené à une opération | 00 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 42 |

Les investigations ont été réalisées dans trois (03) provinces du pays à savoir : le Woleu Ntem, l’Ogooué Ivindo et le Moyen Ogooué.

Au total, 24 missions d’investigations ont été organisées avec 42 trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

Précisons que l’objectif de ce mois est de renforcer les entretiens et les relations avec les cibles.

# Opérations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 00 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 00 |

L’objectif étant le renforcement de confiance avec les cibles avec l’invitation d’un collaborateur, le projet n’a interpellé aucun trafiquant d’espèce intégralement ou partiellement protégées. Aucune opération n’a été réalisée en juillet 2024.

# Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 04 |
| Nombre de condamnations | 10 |
| Affaires enregistrées | 00 |
| Nombre de prévenus | 10 |

Ce mois de juillet 2024,la chambre correctionnelle spécialisée du Tribunal de Première Instance de Libreville a vidé sa saisine sur quatre (4) affaires liées au trafic de faune. La teneur des décisions rendues est indiquée ci-dessous

**1- AFF : MP et MINEF contre MOUANDZA-MOUKAMBI Sosthène.**

MOUSSAVOU IBINGA, MOUANDZA MOUKAMBI Sosthène et RAMAT YOUSSOUF ont respectivement été arrêtés les 18 et 19 mai 2024 au village Longo et à Lastourville pour trafic d’ivoire.

MOUSSAVOU IBINGA et RAMAT YOUSSOUF ayant été mis hors de cause lors du défèrement, le 12 juillet 2024 au cours de l’audience de délibéré, MOUANDZA MOUKAMBI Sosthène a été déclaré coupable du délit d’abattage d’une espèce intégralement protégée. Il a en outre été déclaré coupable du délit de détention illégale de pointes d’ivoire et condamné à 12 mois d’emprisonnement dont 5 assortis de sursis et à une peine d’amende de 3.775 000 F CFA

Il a par ailleurs été condamné à payer la somme de 3000 000 F CFA à l’administration des Eaux et Forêts à titre de dommages et intérêts.

1. **AFF : MP et MINEF Contre KOMBILA NGOMA Franck Noel, KOMBILA Yves, MABIKA Stevy et KAMPALA Nobel Klebs**

Le 06 juin 2024 à Libreville, KOMBILA NGOMA Franck Noel, KOMBILA Yves, MABIKA Stévi et KAMPALA Nobel Klebs ont été arrêtés pour avoir tenté de vendre quatre pointes d’ivoire.

Seul à être placé sous mandat de dépôt, KOMBILA NGOMA Franck Noel a été déclaré coupable du délit de tentative de vente de pointes d’ivoire à l’audience du 12 juillet 2024. Il a par ailleurs été reconnu coupable du délit de détention de pointes d’ivoire. MABIKA Stevi et KAMPALA Nobel Klebs ont également été déclarés coupables du délit de détention de pointes d’ivoire. Ils ont tous été condamnés à une peine de 12 mois d’emprisonnement dont 10 assorti du sursis et une amende chacun de 3 000 000 F CFA.

Un mandat d’arrêt a été délivré à l’encontre de KAMPALA Nobel Klebs et KOMBILA Yves. Un mandat de dépôt a été décerné à l’encontre de MABIKA Stévi.

**3- AFF : MP et MINEF Contre YOMBE Albert, MAMBELA NGOYE, KOUNGOUMBERA Ydrice, LITOUKI YAPA Pierre et BOUTOUKOU ZITO Simon**

Le 12 mars 2023 à Lastoursville, les nommés YOMBE Albert, MAMBELA NGOYE, KOUNGOUMBERA Ydrice, LITOUKI YAPA Pierre et BOUTOUKOU ZITO Simon sont arrêtés pour détention illégale et tentative de vente de quatre (4) pointes d’ivoire.

Après une audience de plaidoirie, le tribunal s’est réuni le 12 juillet 2024 et a déclaré YOMBE Albert et KOUNGOUMBERA Ydrice coupables du délit de tentative de vente de pointes d’ivoire et les a condamné à 12 d’emprisonnement avec sursis et à une amende de 3 500 000 F CFA chacun.

Le tribunal a en outre condamné YOMBE Albert et KOUNGOUMBERA Ydrice à payer la somme de 1 500 000 F CFA à l’administration des Eaux et Forêts à titre des dommages et intérêts.

**4- AFF : MP et MINEF contre LESSIMAMBO Juste, MAPENDJI Patrice et LOUNDOU MADOUNGOU Arnold.**

LESSIMAMBO Juste, et LOUNDOU MADOUNGOU Arnold ont été interpellés le 11 avril 2024 à Lastourville pour détention et tentative de vente de deux pointes d’ivoire sectionnées en six morceaux. Dénoncés par les deux premiers cités, MAPENDJI Patrice sera arrêté le 12 avril 2024 au village Roungassa à 21 km de Koula-Moutou pour détention de deux autres pointes d’ivoire.

Au cours de l’audience du 12 juillet 2024, LESSIMAMBO Juste et LOUNDOU MADOUNGOU Arnold ont été déclarés non coupables du délit de tentative de vente de pointes d’ivoire. En revanche, ils ont été déclarés coupables du délit d’abattage d’une espèce intégralement protégée.

Par ailleurs, LESSIMAMBO Juste, LOUNDOU MADOUNGOU Arnold et MAPENDJI Patrice ont été reconnu coupables du délit de détention des pointes d’ivoire. Ils ont été condamnés à 12 mois d’emprisonnement dont 5 assortis du sursis et à 4 225 500 F CFA d’amende.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 00 |
| Nombre de détenus rencontrés | 00 |

Il n’y a pas eu de visite de prison ce mois de juillet.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 0 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 0 |
| Presse écrite | 0 |
| Radio | 0 |

Durant le mois de juillet 2024, aucune pièce médiatique n’a été produite.

# Relations extérieures

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 21 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 6 |
| Collaboration sur affaires | 15 |

Plusieurs rencontres avec les partenaires ont été initiées ce mois essentiellement dans la province de l’Estuaire.

Les juristes du Département Juridiques ont initiées plusieurs rencontres avec le greffier du Tribunal Spécial Maître TOMO, avec les avocats du Cabinet BOUSSOUGOU

De plus, le coordonnateur des activités adjoint a rencontré le Lieutenant-Colonel MICLOT porteur d’un projet sur l’académie internationale de lutte contre la criminalité environnementale.

Le directeur de CJ a rencontré plusieurs partenaires techniques et financiers :

Monsieur le Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées et son adjointe, le Directeur de la Lutte Contre le Braconnage, le Directeur Général – adjoint des Forêts, Marc Ona Essangui, le chef d’équipe Coopération de l’Union européenne, le Directeur Général - Adjoint de Precious Woods-CEB, le responsable aménagement et environnement de Rougier, la responsable environnement de GAW, le représentant du Bezos Earth Fund au Gabon, le Directeur de Space for Giants au Gabon,

De plus, deux représentants de la Fondation Liz Claiborne & Art Ortenberg, leur directeur et leur Program Officer, ont séjourné à Libreville pendant une semaine afin de suivre et évaluer les activités de Conservation Justice et de rencontrer ses partenaires. Des rencontres ont été organisées à Libreville avec la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées, puis à Lambarene avec Oelo, Mouila avec Muyissi Environnement et Bambidie avec Precious Woods – CEB.

# Conclusion

Ce mois de juillet, l’équipe d’investigation a travaillé à renforcer le trust building avec les cibles.

L’équipe juridique de son côté, a suivi 4 affaires au tribunal, qui ont abouti à la condamnation de 4 trafiquants d’ivoire.

Enfin, ce mois de juillet a été marqué par la visite de deux représentants de la fondation américaine LCAOF, donateur de longue date de CJ. La visite de terrain leur a permis de mieux comprendre les activités menées par CJ, et de rencontrer les acteurs locaux.